

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2014**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 Février 2014 s'est réuni à 20h30 à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

**Présents :** Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Sylvain PICOUET, Bernard BORDE, Nathalie DEZERT, Joël THIBAUT, Norbert LAGNEAU, Jean-Pierre DEMEULEMEESTER, Marie-Rose PETIT.

**Absent(s) :** Catherine ROTA ayant donné pouvoir à Simone MANGEON, Angélique DONDEYNE/LEONARD.

**Secrétaire de séance :** Marie-Rose PETIT

---

**I. Devis défibrillateurs**

M. DEMEULEMEESTER présente 2 devis au Conseil :

- ~ **Defitech** pour un montant de **1202.58 € HT** (sac de transport offert, kit d'intervention offert, fiche d'urgence plastifiée offerte et pack 5 anneaux signalétiques offert)  
**Boîtier mural intérieur : 139.30 € HT**  
C'est un appareil automatique
- ~ **Cardiostore** pour un montant de **1503.79 € HT** (pack comprend une paire d'électrodes enfants, une paire d'électrodes adultes, une armoire murale usage intérieur, sacoche de transport, batterie lithium, 5 panneaux signalétiques et kit d'intervention)  
C'est un appareil semi-automatique

Après délibération, le Conseil choisit à l'unanimité le devis de Defitech à **1202.58 € HT** avec le boîtier mural intérieur à **139.30 € HT**

**II. Devis radars pédagogiques**

M. DEMEULEMEESTER présente 2 devis au Conseil :

**ELAN CITE**

- ~ **Devis n° S03162 Radar pédagogique évols « solution » pour un montant de 1709.10 € HT**  
Panneau solaire 85 watts avec chargeur **546 € HT**  
Batterie yuasa offerte  
Option statistiques de trafic **227.50 €**  
Option rappel danger offert  
Sachet de 3 colliers de serrage **9.56 €**  
Cable usb offert  
Pré-configuration du matériel « prêt à la pose » offert  
Formation téléphonique offerte  
Port unitaire radar pédagogique en France continentale offert  
**Soit un total de 2492.16 € HT**
- ~ **Devis n° SO 3163 Radar pédagogique évols « solution » pour un montant de 1709.10 € HT**  
Alimentation électrique pour Evolis Solution **187.85 € HT**  
Batterie yuasa offerte  
Option statistiques de trafic **227.50 €**  
Option rappel danger offert  
Sachet de 3 colliers de serrage **9.56 €**  
Cable usb offert  
Pré-configuration du matériel « prêt à la pose » offert  
Formation téléphonique offerte  
Port unitaire radar pédagogique en France continentale offert  
**Soit un total de 2134.01 € HT**
- ~ **Devis n° SO 3164 mât en acier et tiges d'encrage pour un montant de 285 € HT**

**MAGSYS**

- ~ **Texto + Bluetooth pour un montant de 2480 € HT**
- ~ **Texto + série pour un montant de 2190 € HT**
- ~ **Matrice pour un montant de 2020 € HT**
- ~ **Basic pour un montant de 1620 € HT**
- ~ **Kit d'alimentation mobile pour un montant de 340 € HT**
- ~ **Kit d'alimentation 220v pour un montant de 220 € HT**
- ~ **Kit d'alimentation solaire pour un montant de 1020 € HT**
- ~ **Kit d'alimentation éclairage public pour un montant de 510 € HT**
- ~ **Panneau solaire pour un montant de 720 € HT**

~ + les options + les mats

Après délibération le Conseil choisit à l'unanimité le devis n° SO3162 de ELAN CITE à 1709.10 € HT avec le panneau solaire à 546 € HT et l'option « statistiques de trafic » à 227.50 € HT. Une subvention va être demandée à M. DE RAINCOURT pour le défibrillateur et le radar pédagogique.

### III. Agence Eau Seine Normandie : solde de la subvention (étude d'eau de la Commune)

Mme MANGEON présente le courrier reçu le 20 février 2014 de l'Agence Eau Seine Normandie, afin de permettre le versement du solde, la Commune doit fournir un exemplaire de la version 2 du rapport sous format papier (phase 4 et 5) et numérique (toute les phases).

Après avoir pris contact avec Mme BALLARD, il s'avère que la société Central Environnement n'a pas fourni tous les documents. Mme BALLARD nous a envoyé un mail nous informant de sa discussion avec M. ESTEVE (Central Environnement), celui-ci s'est engagé à nous recontacter et devrait nous transmettre une note modificative du rapport de phase 4 et du programme de travaux intégrant les points évoqués dans son mail du 27/02/2014.

### IV. Antenne ORANGE

Après plusieurs réclamations à Orange pour le retard de règlement, Mme MANGEON présente le mail reçu de Mme BRUNET, responsable du paiement annuel de l'antenne ORANGE.

~ La Commune a reçu un premier versement d'un montant de 200 € pour la période du 19/05/2011 au 18/05/2012. Les travaux ayant commencé le 01/10/2011.

ORANGE doit du 19/05/2011 au 30/09/2011 : prorata de 200 € soit 73.97 €

ORANGE doit du 01/10/2011 au 18/05/2012 : prorata de 1000 € soit 632.80 €

Total : 73.97 € + 632.80 € = 706.77 €

Pour la période du 19/05/2011 au 18/05/2012, la Commune va percevoir un titre de 506.77 € (706.77 € - 200 €)

~ La Commune a reçu un deuxième versement d'un montant de 204 € pour la période du 19/05/2012 au 18/05/2013.

ORANGE doit 1020 €

Pour la période du 19/05/2012 au 18/05/2013, la Commune va percevoir un titre de 816 € (1020 € - 204 €)

~ La Commune va recevoir un versement d'un montant de 1040.40 € pour la période du 19/05/2013 au 18/05/2014.

### V. Convention Gestion du Service de Transport scolaire (CCS)

Mme MANGEON présente aux Membres du Conseil le courrier reçu de M. PIRMAN le 18 février 2014. Elle explique que jusqu'au 31 décembre 2013, le département avait autorisé la Commune à organiser le transport des scolaires et signer des conventions avec eux afin de parfaire juridiquement les interventions de chacun.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le périmètre de la Communauté de communes du Sénonais est étendu et notre collectivité devient autorité organisatrice de transports urbains.

A cet effet, la Commune doit prendre une délibération s'autorisant à signer la convention ci-jointe portant sur la délégation de compétence à un organisateur secondaire pour la gestion d'un service de transport scolaire conclue entre la Communauté de commune du Sénonais, autorité organisatrice principale et la Commune, organisateur secondaire.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité et mandate Mme MANGEON pour la signature de la convention.

La séance est levée à 22h30.